Administration



AML – Jean-Pierre Pousset - 2026

CMAS

Organigramme



Fédération Belge de Recherches et d'Activités Subaquatiques







Ligue Francophone d'Activités Subaquatiques



Essity Internal

CMAS

- Confédération mondiale des activités subaquatiques
- Plus de 100 pays
- Plus de 130 fédérations
- Sur les 5 continents
- Création : 1959 (Cousteau 1959 - 1973)
- Pays : Allemagne, Belgique, Brésil, France, Grèce, Italie, Monaco, Portugal, Suisse, USA et Yougoslavie
- Comités : sportif, technique et scientifique
- Commissions dépendantes du CA

CMAS
CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES
WORLD UNDERWATER FEDERATION

Essity Internal

CMAS

Comité scientifique

- Biologie marine
- Archéologie marine
- Géologie
- Coopération professionnelle

Comité sportif

- Apnée
- Aquathlon
- Nage avec palmes
- Hockey subaquatique
- Orientation
- Rugby
- Pêche sous-marine
- Plongée sportive
- Visuel

Comité technique

- Standards et équivalences
- Education
- Plongée technique
- Sécurité en plongée
- Tâches particulières

Commissions sous le CA

- Juridique
- Médicale
- Discipline
- Appel
- Jeunes

Essity Internal

CMAS Belgium

CMAS Belgium

- Belge
- Constituée en 1957
- Séparée en 1978 : Lifras et Nelos
- Environ 300 clubs
- Promouvoir et organiser la recherche et les activités sous-marines non commerciales ainsi que la nage avec palmes
- Représenter la Lifras et la Nelos sur le plan national et international

Essity Internal

CMAS Belgium

- Membres
 - 15 Lifras et 15 Nelos (élus pour 3 ans par l'AG de leur ligue)
 - 2 présidents Lifras et Nelos
- CA
 - 6 administrateurs (3 Lifras et 3 Nelos)
 - 2 présidents Lifras et Nelos (alternance / 2 ans)
- Commissions :
 - Enseignement de la plongée
 - Sportive
 - Techniques subaquatiques
 - Audiovisuelle

Essity Internal

CMAS Belgium

- Commission enseignement
 - Objet : promouvoir les contacts entre les enseignements des deux ligues et la valeur de la plongée belge
 - Membres : les MN des 2 ligues
 - Le conseil national : (4 membres par ligue) – 1 fois/an
 - Le responsable de l'enseignement / DTF
 - Le responsable des brevets
 - 2 MN
 - Respect des exigences CMAS / interface avec le Comité technique CMAS
 - Echange d'infos entre les 2 ligues, reconnaissance réciproque des brevets…

Essity Internal

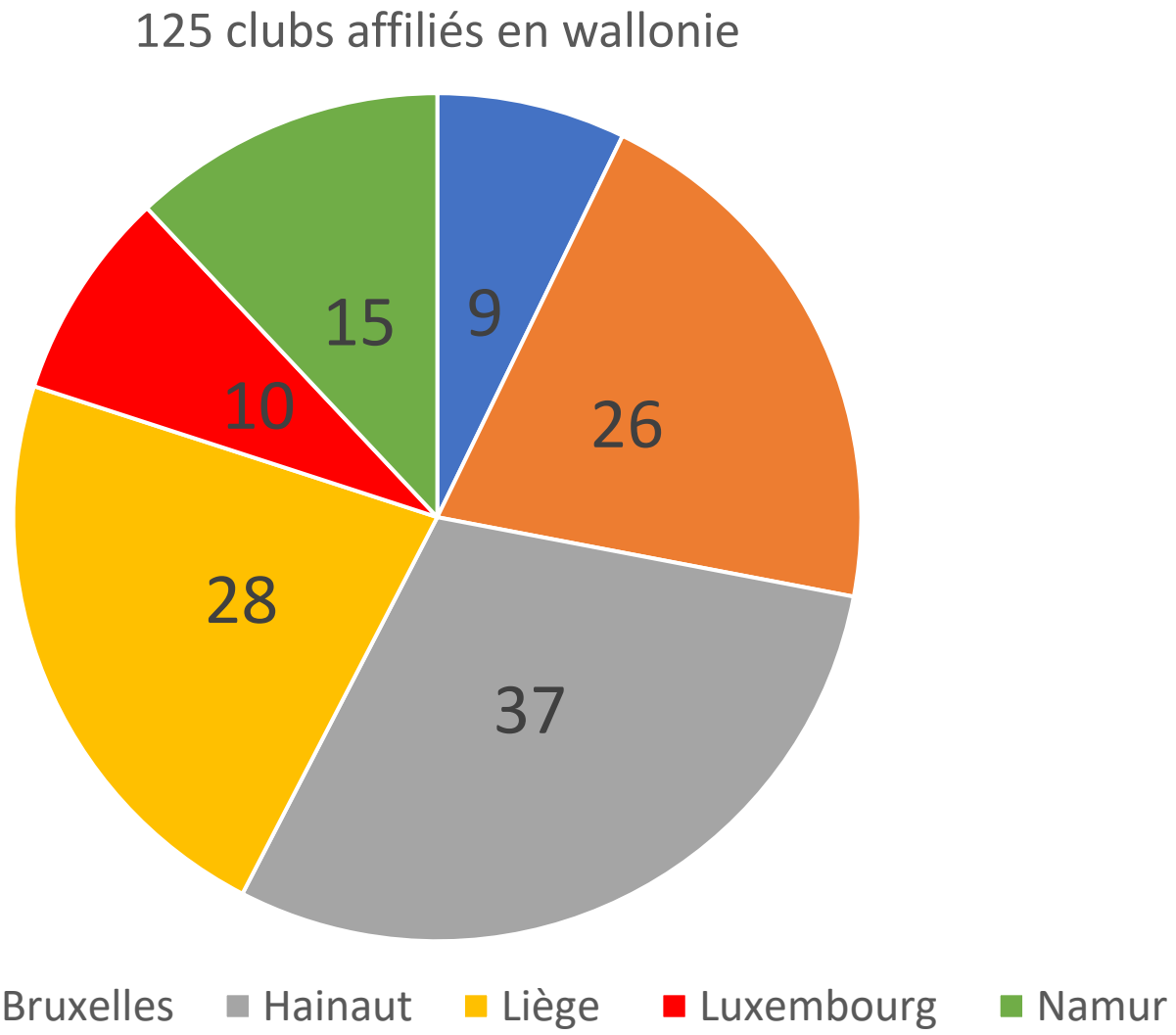
LIFRAS

LIFRAS

- ASBL
- Wallonie / Bruxelles
- AG 1 x / an : tous les présidents de clubs
 - Conseil d'administration (9 membres)
 - Conseil juridictionnel : 2 via CA +4 élus par AG
- Membres effectifs : 125 clubs ou écoles
- 6.304 inscrits au 31/12/2024
- Différentes commissions

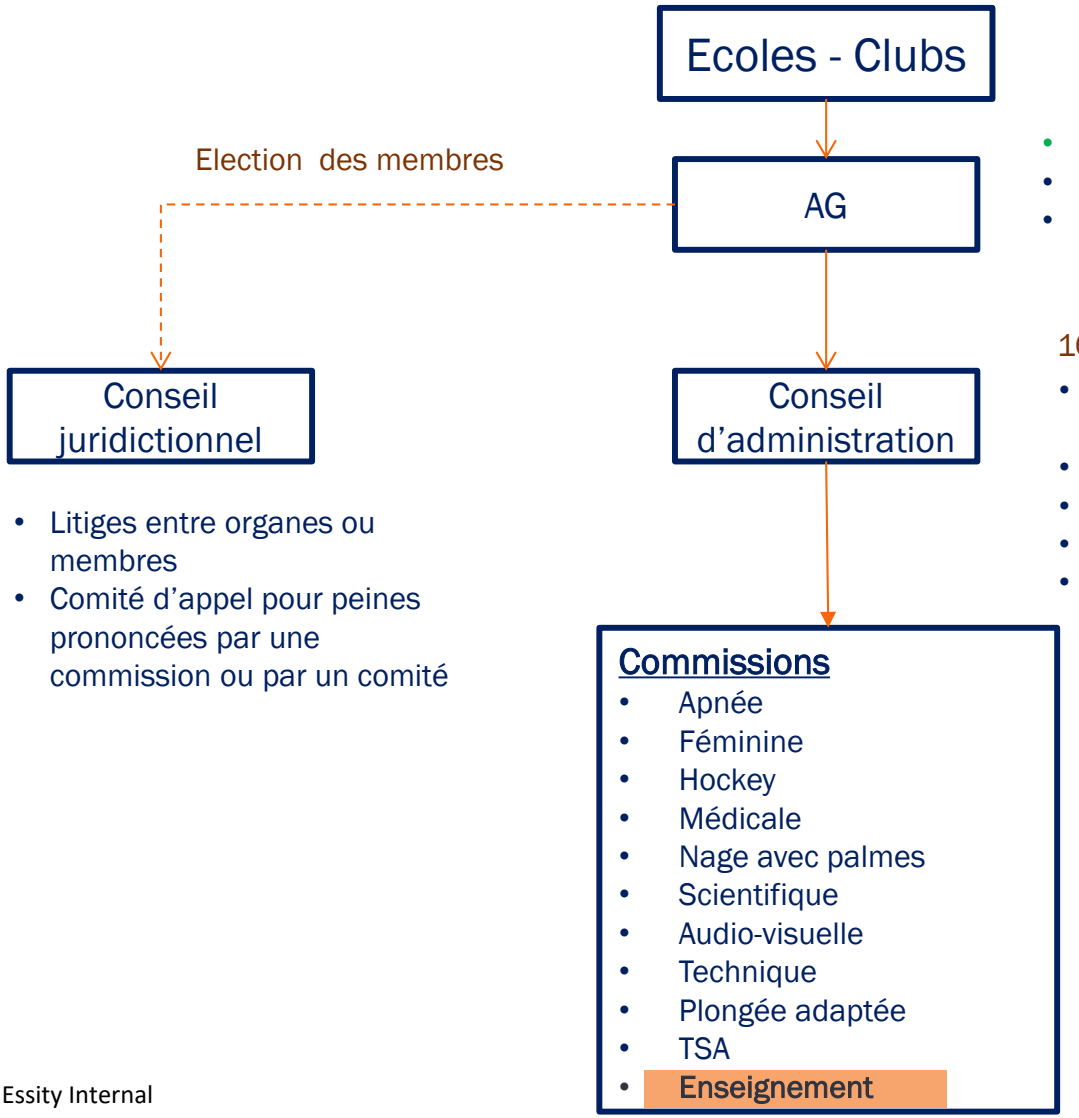
Essity Internal

LIFRAS



Essity Internal

LIFRAS



- 1 x par an
- Présidents des clubs et écoles
- 1 voix par club + 1 par 10 membres

10 membres max – mandat de 3 ans

- Représentation de la ligue dans les actes judiciaires et extrajudiciaires
- Pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la ligue
- Création des commissions et groupes de travail
- Rédige le ROI de la ligue
- Soumet les comptes annuels et le budget à l'AG

- Litiges entre organes ou membres
- Comité d'appel pour peines prononcées par une commission ou par un comité

Essity Internal

LIFRAS – Conseil d'Administration

- Président — Yvan Barthélémy
- Vice-Président — Marc Lycops
- Secrétaire — Laurie Brodkom
- Trésorier — Michaël Iezzi
- Membres
 - Thibault Vandermeulen
 - Vincent Bonmariage
 - Philippe De Wilde
 - Pascal Neerdael
 - Frédéric Den Deyn

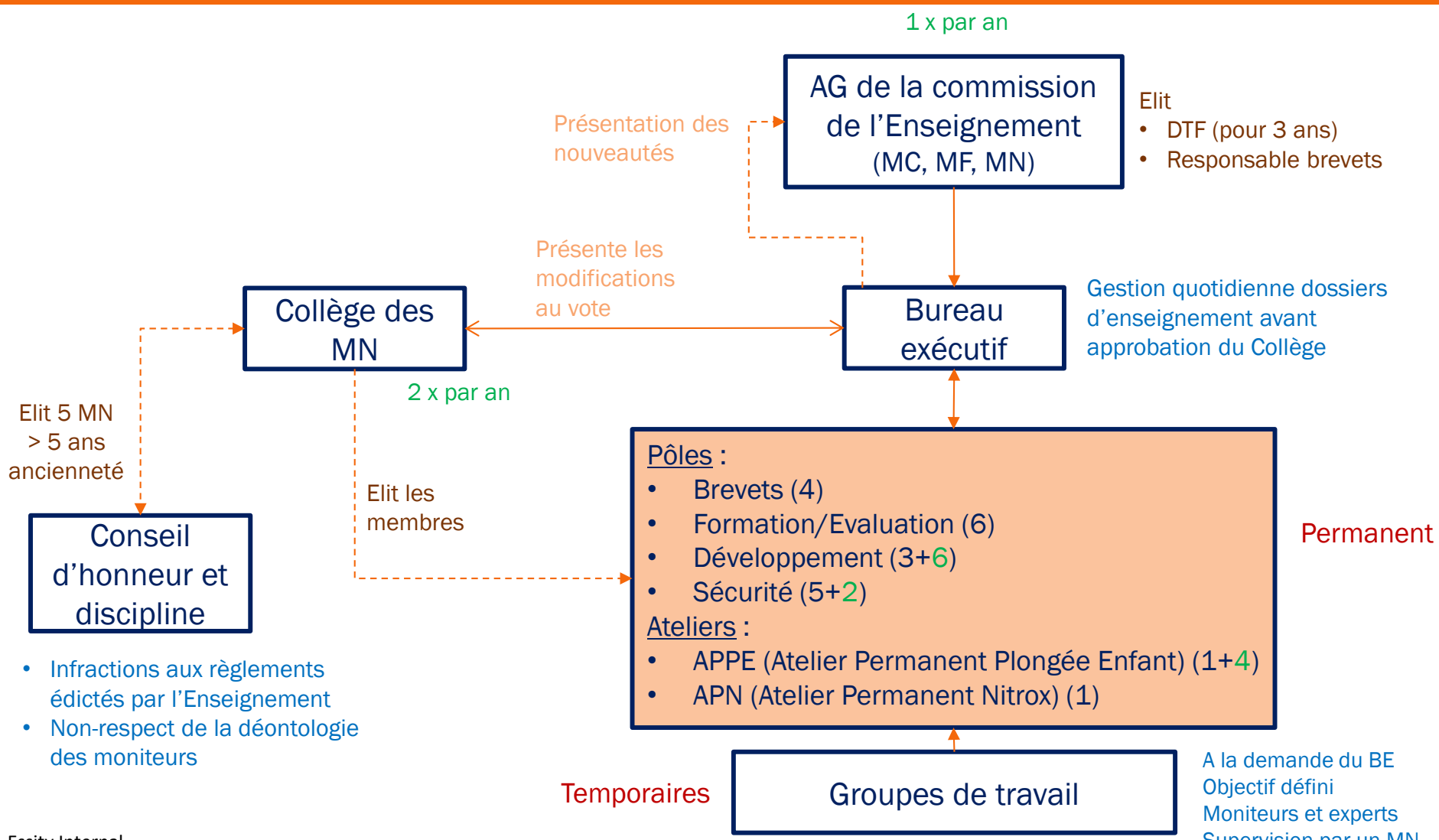
Essity Internal

LIFRAS – Conseil Juridictionnel

- OUT

Essity Internal

Enseignement



LIFRAS – Bureau de l'Enseignement

- Proposé par le DTF et avalisé lors de l'AG de la Commission de l'Enseignement

- Organise et structure l'enseignement de la plongée
- Organise et délivre des brevets
- Veille à la sécurité des plongeurs
- Assure la mise à niveau des instructeurs

Président :	DTF – Patrice Finet
Vice-Président :	Cédric Willot
Trésorier :	Claude Smeyers
Secrétaire :	?
Délégués aux pôles	
Formation/Evaluation :	Johan Schoups
Développement :	Tonino Barbiaux
Brevets :	Cédric Willot
Sécurité :	Laurent Joppart

Essity Internal

LIFRAS – Conseil d'honneur

- Président : Enrique Cordon
- Membres :
 - Alain Maquoy
 - Fabienne Henry
 - Yves Lheureux
 - Vincent Leroy

Essity Internal

Pôles

- Brevets : brevets de plongeurs
- FEE : formation et brevets de moniteurs
- Développement :
 - Assimilations
 - Accords-cadres
 - Demande de brevets à l'ADEPS
 - PPA
- Sécurité

Essity Internal

DTF

- Directeur Technique Fédéral
- Responsable et garant de la commission Enseignement
- Convoque et préside l'AG, ainsi que le Collège des MN
- Postulation au poste :
 - Lettre au DTF en poste et au CA avant le 31 août
 - Présente son projet au CA avant le 30 septembre
 - Si OK du CA ⟶ peut se présenter à l'AG
 - Composition de son équipe
 - Présentation de son projet et de son équipe à l'AG
 - Vote
 - Elu pour 3 ans

Essity Internal

Moniteur National Référent

- Désigné pour 1 ou plusieurs clubs
- Objectifs :
 - Favoriser l'accès au monitorat : encourager les plongeurs de sa région, aider les plongeurs/candidats moniteurs à trouver l'encadrement pour réaliser les exercices en carrière, les renseigner sur les formations mises en place…
 - Faciliter au quotidien l'enseignement dans les écoles de plongée qui le souhaitent, en apportant par exemple, de l'encadrement pour des exercices en carrière, les passages de brevet, certains cours théoriques ou des formations spécifiques (PPA Nitrox…)
 - Expliquer aux chefs d'écoles et aux moniteurs les nouveaux projets de l'enseignement (brevets, décompression…)
 - Assister les écoles qui n'ont plus de chef d'école, les aider à organiser des brevets…

Essity Internal

Information au sein de la Ligue

- AG Enseignement
- Collège des MN
- Forum des MN
- BIB (bulletin d'information du bureau)
- Info Enseignement
- Hippocampe

Uniquement pour les MN

Essity Internal

Commission Delta

- Représentant LIFRAS = Johan Maes
- Lien entre la LIFRAS et autorités Zélandaises
- Information des nouveautés, modifications des règlements, travaux, sécurité ….
- Traduction des publications
- Réunion 1 x par mois (en Zeelande)

Essity Internal

Clubs - Ecoles

Nouveaux clubs

- ASBL - ~~Associations de fait~~
 - ASBL : personnalité juridique
 - Association de fait : les associés s'engagent individuellement sur leur patrimoine personnel
- 10 cotisations
- Disposition d'une piscine – possible de co-exister avec autre club
- Minimum 3h d'O_2
- Matériel pour entraînement piscine
- A l'essai pendant 1 an
- Acceptation définitive :
 - par le DTF si école
 - le CA si club

Essity Internal

Statut d'école

- Nouveau club : si un MF ou MN inscrit en 1ière appartenance
- Club existant :
 - Si l'un de ses membres devient MC et assume les fonctions de chef d'école
 - Si un MC (nommé > 2 ans), MF ou MN s'y inscrit en 1ière appartenance et assume les fonctions de chef d'école
- Perte de l'unique moniteur : conserve le statut d'école 4 ans mais demande d'un jury au responsable des brevets pour toute session d'examen
- Clubs non-école : pas d'entraînement des débutants, ni d'organisation de brevet

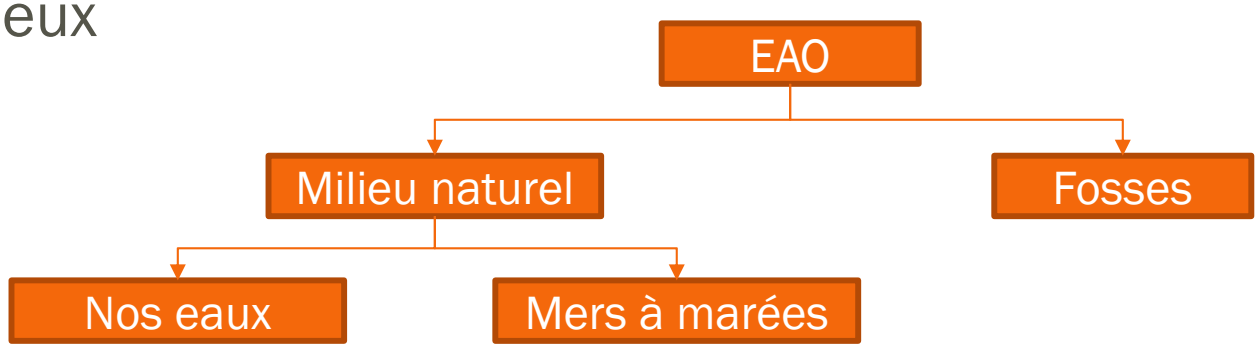
Essity Internal

MIL



Changements 2020

- Milieux



- Profondeurs : 2* à 30m avec 3*
- Pour le 2* : les 5 pl à 40m disparaissent
- Passage de la pl 40m avec élève pour la 1ière fois : MC → 4*
- 5 pl NB : peuvent être faites par moniteur CMAS étranger
- Durée min de la plongée : 15’ → 20’
- Matériel doit être entretenu

Essity Internal

Changements 2020

- Réadaptation : entre 15m et 30m suivant le niveau
- Plongeur NB : palanquées 1 instructeur + 1 NB + nombre libre d'autres plongeurs
- Certificat médical valable avant premier entraînement
- ECG : le plus vite possible, obligatoire pour première plongée (sauf plongée découverte)
- Visite médicale : validité prolongée jusqu'au 31 janvier
- Une seule carte de brevet avec QR-code pour Who is
- Exercices de réanimation avec oxygénothérapie obligatoire
- Pour présenter épreuves remontées 2* : min 10 plongées à 20m
- Pour présenter épreuves remontées 3*/AM/PPA : min 10 plongées à 30m
- RAA AM : min 10 plongées à 40m, tolérance 10% (36m - 40m)
- Successive autorisée après épreuve remontée contrôlée (3h intervalle)

Essity Internal

Changements 2020

- Possibilité d'AM min supplémentaire en observateur quand nombre maximal de plongeurs fixé
- Cumul :
 - Max 2 épreuves / pl
 - Si > 2 pl/jour : uniquement DP, SF et Nitrox
 - 1 épreuve (R) par jour
- Nitrox : peuvent être surveillées par 3* nitrox
- Nitrox Confirmé :
 - PI 1 : NO DECO
 - PI 2 : DECO ou Non
 - Simulacre panne d'air
 - Switch gaz au palier

Essity Internal

Changements 2022-2024

- Plongée au-delà de 40 m en Belgique
- Réciprocité brevets Nélos – Lifras
- 1ière plongée par Moniteur CMAS en Belgique où à l'étranger
- PNC pour MF et MN
- Equivalence CFPS
- Plus d'exclusivité pour la piscine
- Validité épreuves → 31/12/N+3
- Evaluations 3* piscine et théorie dissociables
- Mer du Nord

Essity Internal

Changements 2025

- AM : baptêmes
- 3PPA ⟶ 4*
- Ma déco
- Tables plus enseignées
- Certificat médical de non-contre-indication pour NB et 1*
- Nouveau parcours MN

Essity Internal

Changements 2026

- Plongée à 3 en Zélande
- Tableau d'expériences requises pour chaque brevet
- Moniteur en ordre CFPS pour évaluation d'épreuves
- Epreuve d'organisation de l'AM en milieu naturel
- Plus d'enseignement des tables en Nx et NxC
- Révision des procédures d'assimilation

Essity Internal

Brevets et niveaux

Brevets de plongeurs

- Norme EN 14.153 : 2003 (-1, -2, -3)
- 4 niveaux
 - 1* Plongeur encadré
 - 2* Plongeur autonome
 - 3* Guide de palanquée
 - 4*
- Le 4*= le plus haut niveau de plongée

Essity Internal

Assistant moniteur et moniteurs

- Assistant Moniteur : pour répondre aux exigences de la norme EN 14.413 : 2004 (-1, -2)
 - AM → Instructeur 1*
- Moniteurs
 - MC → Instructeur 2*
 - MF
 - MN
- Enseignement de la plongée
- Certification des épreuves
- Le MF et le MN ne sont pas définis dans les normes EN

Essity Internal

Conditions d'homologation d'une épreuve

- Elle doit correspondre aux règles établies par la ligue
- Elle doit obligatoirement être répertoriée dans un carnet de plongée officiel LIFRAS
- Elle doit être inscrite sur la carte de préparation valide
- La plongée doit durer au moins 20 minutes

Essity Internal

Prérogatives AM

- Baptêmes
- Surveillance de toutes les épreuves de candidats plongeurs sous la surveillance directe d'un moniteur présent dans la palanquée
- Formation «Plongée enfant»
- Initiations piscine
- Formation et évaluation théorie et piscine pour 1*
- Participation théorie et piscine pour 2* et 3*
- Jury pour les brevets 2* et 3*
- Surveiller les épreuves de palmage 2* et 3*
- 60m si PPA
- Attention : en France (CDS) AM = N3 ou N4 si GP !

Essity Internal

Prérogatives LIFRAS

	NB	1★	2★	3★	3★PPA 4★	AM MC/MF/MN
NB	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	15m (*)
1★	N.A.	N.A.	N.A.	20m	20m	20m
2★	N.A.	N.A.	20m si 18 ans	30m	40m	40m
3★	N.A.	20m	30m	40m	40m	40m
3★PPA 4★	N.A.	20m	40m	40m	40m ou au-delà selon les prérogatives (PPA). Il est recommandé de ne pas dépasser 60m lors de l'utilisation de l'air comme gaz fond.	
AM MC/MF/MN	15m (*)	20m	40m	40m		

N.A. = non autorisé

(*) Sous les conditions détaillées ci-après au point 1.7.1

Equipement

<table>
<tr><th></th><th>NON BREVETÉ
& PLONGEUR 1★</th><th>À PARTIR DU BREVET
PLONGEUR 2★</th></tr>
<tr><td>Palmes + masque + tuba</td><td colspan="2" rowspan="7">Obligatoire</td></tr>
<tr><td>Vêtement</td></tr>
<tr><td>Système de stabilisation</td></tr>
<tr><td>Bouteille + manomètre ou sonde de pression</td></tr>
<tr><td>Sifflet ou avertisseur sonore</td></tr>
<tr><td>Couteau ou outil coupant adapté</td></tr>
<tr><td>Deux sources de gaz respirable (*)</td></tr>
<tr><td>Deux détendeurs sur deux sorties (**)</td><td rowspan="4">Recommandé</td><td>Obligatoire dans « Nos Eaux »
Recommandé partout ailleurs.</td></tr>
<tr><td>Compas</td><td rowspan="2">Obligatoire</td></tr>
<tr><td>Moyen de décompression</td></tr>
<tr><td>Parachute</td><td>Obligatoire sauf en plan d'eau non-navigable type carrière.</td></tr>
<tr><td>Lampe</td><td colspan="2">Obligatoire :
• En Zélande (bras ouverts).
• De nuit (dès le 1★).
• Sous glace (dès le 2★).
• En mer du Nord (dès le 2★).
Recommandé partout ailleurs.</td></tr>
<tr><td>Dragonne</td><td colspan="2">Obligatoire :
• En Zélande (bras ouverts).
• Sous glace (dès le 2★).
Recommandé si courant ou visibilité réduite.</td></tr>
</table>

Règles des deux détendeurs en « Milieu Naturel » :

(*) Tous les plongeurs et moniteurs doivent être équipés de deux sources de gaz respirable (par exemple : deux deuxièmes étages de détendeurs sur un seul premier étage).

(**) Les sources de gaz respirable doivent être constituées de deux détendeurs complets (premier et second étages) branchés sur deux robinets distincts.

Essity Internal

Examens médicaux

Examens médicaux

- Visite médicale : valable du :
 - 01 septembre N jusqu'au 31 janvier N+2
 - 01 janvier N au 31 janvier N+1
- Electrocardiogramme : Fini …
- Doivent se trouver dans le carnet de plongée
- NB : validité de la carte : 31 janvier de l'année suivante

Essity Internal

CFPS

- Le Certificat Fédéral de Premier Secours est délivré sur présentation de la preuve de la détention de brevets (en ordre de validité) de Secourisme (Premiers soins, BLS, ERC BLS/AED, …) et des Premiers Gestes en oxygénothérapie (Oxygen Provider…)

- Le CFPS en ordre de validité est obligatoire pour l'accès au plongeur 3* et tous les niveaux de moniteurs ainsi que les équivalences ADEPS. Il est valable 5 ans et peut être renouvelé en suivant un recyclage.

- Conditions :
 - Etre titulaire du brevet de secouriste plongeur délivré par la LIFRAS ou titre assimilé de RCP reconnus par la commission médicale. Un titre de RCP (réanimation cardio-pulmonaire) est accepté. Cela comprend notamment les secouristes Croix-Rouge, secouristes industriels, le brevet PADI Medic First Aid est également accepté.
 - Etre titulaire du brevet « Oxygen Provider » délivré par le DAN.
 - Validité 5 ans

Essity Internal

Cotisation à la Lifras

- Comprend :
 - Assurance individuelle en cas d'accident
 - Assurance en responsabilité civile
 - Assurance rapatriement
 - Assurance de protection juridique
 - Quote-part au fond d'intervention
 - Quote-part au club ou école
 - Formation de qualité
 - Abonnement à Hippocampe

Essity Internal

Accident

En cas d'accident

- Appeler le 112
 - France : 196 en mer (CROSS)
 15 à terre (SAMU)

ENSUITE

- Contactez le DAN
 - Belgique : 0800/123 82
 - Étranger : +32 2 262 22 82
 - Zélande : 112

Essity Internal

Obligations en cas d'accident

- Pour tout accident corporel : examen médical dans les 3 jours
- Décès : dans les 48h, déclaration à ARENA et au secrétariat Lifras
- Autre : dans les 15 jours, déclaration + certificat médical uniquement au secrétariat Lifras
- Accident à l'étranger :
 - Assistance : +32 3 253 69 16
 - Rapatriement : +32 3 253 69 15

Essity Internal

En pratique

- Dès qu'un accident survient :
 - Mettre sous oxygène et prévenir les secours
 - Appeler le DAN → ligne directe vers caisson de NHB
 - Obtenir un n° de dossier
 - Prévenir sa mutuelle en communiquant ce n°
 - Prévenir la Lifras
 - Idéalement, prévenir le médecin fédéral
 - Daniel Jacobs : +32 478 26 29 23

- Si en France : interaction directe entre hôpital et mutuelle
- A voir suivant les autres pays
- Attention : ARENA = prépaiement par l'accidenté
 DAN = prise en charge directe des frais

Essity Internal

Assurances

Responsabilité civile et pénale

- Responsabilité civile
 - Faute, erreur, élément subit
 - Dommage
 - Réparation en fonction du dommage
- Infraction pénale :
 - Loi
 - Transgression de cette loi
 - Sanctions pénales fixées par la loi
 - La sanction est inassurable …. (amendes, transactions, …)
 - Uniquement frais d'avocats, procédures,….

Essity Internal

Responsabilité civile

Couverture

- Quelles activités
 - De base
 - Pratique
 - Préparation
 - Organisation
 - Gestion
 - Administration
 - Instruction
 - Assistance (sauvetage et secourisme)
 - Extension
 - pendant un déplacement organisé dans le cadre des activités couvertes
 - survenant sur le trajet normal, aller comme retour, de l'assuré pour se rendre de son lieu de résidence à l'endroit où se déroulent les activités assurées

Essity Internal

Couverture

- Qui est assuré ?
 - le preneur, ses clubs affiliés et ses membres pratiquant les activités sportives assurées
 - Les non-pratiquants sont assimilés aux pratiquants :
 - Les arbitres, officiels, membres du jury
 - Membres des clubs, délégués par ces derniers en vue de l'exercice d'une fonction officielle dans le cadre des manifestations sportives assurées
 - Les personnes faisant partie des cadres d'enseignement de la fédération, déléguées par la fédération à l'accomplissement des missions officielles ainsi que les personnes faisant partie du cadre d'enseignement d'un club dans l'exercice de missions officielles confiées par le club

Essity Internal

Couverture

- Le personnel administratif occupé par la fédération dans le cadre de son exploitation
- Tous les membres de comités, tant ceux de la fédération que ceux des clubs affiliés, dans l'exercice de leur fonction officielle au nom de la fédération ou des clubs pour autant qu'ils soient affiliés à la Ligue
- Tous les membres affiliés pour lesquels une prime d'assurance est payée sont automatiquement couverts pour toutes les activités entrant dans le cadre de leur volontariat et ce aussi bien pour les activités sportives que extra-sportives
- Les volontaires non-membres qui prêtent leur collaboration à l'organisation des activités assurées

Essity Internal

Couverture

- Où ?
 - L'assurance est valable dans le monde entier, pour autant que l'endroit soit généralement considéré comme adapté à cet exercice et qu'il ne soit pas interdit par qui que ce soit

Essity Internal

Couverture - Responsabilité civile

- Dommages corporels :
 - 2.500.000 € / victime
 - 5.000.000 € / accident
- Dégâts matériels : 625.000 €
- Protection juridique : 6.200 € par sinistre

Essity Internal

Couverture - Indemnités

- Décès :
 - Mariés : 18.300€
 - Célibataires : 13.250€
- Invalidité permanente : 35.000€
- Indemnité journalière : 16€ (15j carence, max 365j)
- Frais de traitement : supplétif à la mutuelle : max 2.500€/jour
- Recompression : max 8.700€ / accident
- Frais de recherches : max 8.700€
- Frais de rapatriement : max 12.500€

Attention : assurance supplétive (vient en complément mutuelle, assurance hospitalisation, ….)

Essity Internal

Exclusions

- L'accident ou les conséquences d'un accident ayant pour cause principale la dégradation d'un état physique ou psychologique grave préexistant des assurés. Cet état constitue également une contre-indication à l'exercice des activités couvertes
- L'accident causé par les assurés du fait de l'une des fautes graves suivantes : état d'ivresse ou un état analogue découlant de la consommation de substances autres que des boissons alcoolisées
- Les accidents imputables à des actes inconciliables avec la manière généralement admise de pratiquer les activités sportives assurées, sont exclus de même que les accidents survenus à un assuré pendant l'exercice d'une activité assurée pour laquelle il ne satisfait pas aux qualifications de pratique règlementaires ou légales exigées

Essity Internal

Exclusions

- Catastrophes naturelles
- Guerre – émeute
- L'accident qui se produit durant les 4 derniers mois de la grossesse ou au cours du mois suivant l'accouchement
- L'accident survenant dans l'exercice d'une activité assurée pour laquelle les accompagnateurs et moniteurs de sport ne possèdent pas les qualifications légales ou réglementaires requises
- L'accident qui survient pendant la reprise des activités assurées contre l'avis du médecin ou sans son consentement
- L'accident qui survient à la suite de paris, défis ou actes notoirement téméraires des assurés, à moins que ces actes n'aient été posés en vue de la sauvegarde de personnes, de biens ou d'intérêts

Essity Internal

En résumé

- Qui est assuré ?
 - Les pratiquants
 - Les non-pratiquants : arbitres, jurys, cadres, personnel administratif, membres des comités… dans l'exercice de fonction officielle (ligue ou club)
- Quand est-on assuré ?
 - Pendant la pratique de l'activité
 - Pendant l'exécution de missions officielles
 - NON COUVERT : les activités pouvant être assimilées à une profession
- Où est-on assuré ?
 - Partout dans le monde, en mer, lac, rivières, bassin de natation… pour autant que le lieu ne soit pas interdit
 - Dans les vestiaires et les douches
 - Sur le chemin (aller et retour) pour se rendre au lieu de plongée/de réunion

Essity Internal

Protection juridique

Portée de la protection juridique

- Objet
 - La compagnie s'engage, dans les limites des présentes conditions, à aider l'assuré en cas de litige ou différend, à faire valoir ses droits à l'amiable ou si nécessaire par une procédure appropriée, en lui fournissant ses services et en prenant en charge les frais qui en résultent
- Couverture
 - Monde entier

Essity Internal

Sinistres couverts

- En cas de litige extracontractuel survenu à l'occasion d'un événement couvert par la garantie "Responsabilité Civile" telle que prévue dans la police dans le cadre des activités assurées ;
 - le recours civil pour tout dommage encouru par l'assuré ;
 - la défense pénale de l'assuré lors de poursuites pour infractions ;
 - la défense administrative de l'assuré ;
 - le recours civil concernant à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs (au cas où les garanties de police "Responsabilité Civile" comprennent les risques de circulation).

Essity Internal

Assistance voyage

Objet

- Cette division est un complément aux garanties prévues dans la division "Assurance individuelle contre les accidents corporels" de la police.
- Il s'agit plus précisément de deux couvertures faisant partie du domaine des assurances "Assistances Voyages", à savoir : "Rapatriement" et "Assistance en cas d'hospitalisation ou d'admission dans un centre hyperbare à l'étranger".
- Ces garanties "Assistances Voyages" sont uniquement acquises pour des accidents survenus à l'étranger pendant et du fait d'activités de plongée assurées par la police.

Essity Internal

Couverture

- Rapatriement en cas
 - De décès (max 12.500€)
 - D'accident
 - Jusqu'au domicile
 - Frais sur place si rapatriement impossible
 - Visite d'un tiers

 - Hospitalisation : 2.500 €/jour
 - Caisson : 8.700 €/accident

Essity Internal

Carte CIEL

Fonctionnement

- Chaque carte CIEL est seulement valable et utilisable dans le courant de l'année calendrier, et est clôturée au plus tard le 31 décembre.
- Pour entrer en considération pour le partage du remboursement des frais (sous réserve de recevabilité par la LIFRAS) le titulaire est obligé, avant le 15 janvier de l'année suivante au plus tard, d'envoyer au secrétariat LIFRAS les trois documents CIEL suivants, correctement remplis,
 - la carte originale CIEL
 - le document vidange (feuille avec les timbres E et I)
 - la photocopie du log-book

Essity Internal

Plongée découverte

Plongée découverte

- Préalablement :
 - S'inscrire sur le Site de la LIFRAS
 - Faire signer par le candidat (ou ses parents ou tuteur légal le cas échéant) un document daté de la date de participation, dans lequel il déclare qu'il se sait médicalement et physiquement apte à participer à la pratique du sport organisé
 - Si possible avoir réalisé une initiation piscine avant.
 - Savoir nager
 - Avoir 14 ans minium. Si le plongeur n'est pas majeur, le consentement écrit des parents ou du tuteur légal est obligatoire.

- Le jour même :
 - Un MC minium
 - Avoir donné des explications théoriques, avant la plongée, sur le Valsalva, le matériel et le vidange du masque, signes.
 - Avoir un plan d'eau où l'on peut réaliser des exercices avec détendeurs et vidange de masque en ayant pied.
 - La plongée s'effectue à max 6 m
 - La plongée se fait en tous lieux
 - Faire attention à la météo, le froid, la visibilité

Essity Internal

Passage plongée adulte

Dauphin → 1*

- Le passage d'un dauphin est assimilé au brevet de plongeur 1* quand l'enfant a 14 ans qu'il soit dauphin de bronze, d'argent ou d'or.

- Conditions :
 - Répondre aux critères du brevet de plongeur 1* tant en connaissance théorique et pratique des techniques de la plongée,
 - Le chef d'école et le responsable plongée enfant certifient que l'enfant répond aux dites conditions.
 - Envoyer au secrétariat LIFRAS le passeport et le logbook ainsi que l'attestation du chef d'école
 - Il doit avoir réalisé au moins 5 plongées

Essity Internal

Assimilations



Pôle développement

- Le Pôle traite les demandes :
 - D'assimilation de plongeur et de moniteur sur présentation d'un brevet d'une autre fédération.
 - Il est chargé de déterminer les épreuves qui sont nécessaires pour l'obtention de ces assimilations.
 - A cette fin il rédige et met régulièrement à jour, un tableau d'assimilation.
 - De convention suivant des accords-cadres passés avec d'autres fédérations (Ex:FFESSM),
 - Les demandes pour l'obtention du brevet PPA,
 - Les demandes de brevets émanant de l'Adeps, au titre de fédération délégataire.
 - Voir le MIL pour détails suivant les niveaux

Essity Internal

Plongeur qui ne demande pas l'assimilation

- Les clubs et écoles sont libres de l'acceptation (ou non) de membres extérieurs à la Ligue dans le cadre de leurs activités.

- Mais un plongeur qui ne dispose pas d'un brevet Lifras, même s'il est inscrit dans un club Lifras et inscrit dans Gemeli, est considéré comme un **membre non breveté**. Il sera couvert pour un entraînement piscine mais ne sera assuré en extérieur que comme **un plongeur non homologué** et donc uniquement avec les prérogatives de celui-ci.

Essity Internal

Plongées spécifiques

Plongée de nuit

- 1* minimum
- Enfants interdits
- CP = expérimenté et avoir déjà plongé de nuit
- Aucune épreuve (même pas Nitrox)
- 4 plongeurs max / palanquée
- 1 lampe (minimum) par plongeur
- Si panne d'une des lampes : fin de plongée
- Briefing approprié pour la communication avec les lampes

Essity Internal

Plongées Zélande (bras ouverts)

- Palanquées 3 plongeurs max
- Dragonne obligatoire
- Lampe obligatoire
- Interdiction de plonger si vent > 5 Bft ou visibilité < 100m
- Interdiction chenaux, sous les ponts, entrées de ports
- ~~Profondeur max : 50m~~
- ~~TTS max : 20 minutes~~
- ~~PPO_2 max = 1,4 bar~~
- ~~Certificat médical < 1 an~~
- Dossier de sécurité
- Matériel de sécurité

Essity Internal

Plongée sous glace

- 2* minimum
- 50 plongées minimum
- Expérience de l'eau froide
- CP doit avoir l'expérience de la plongée sous glace + connaître le site en tant que CP (5 plongées min)
- No Déco
- Interdit de nuit
- Aucune épreuve
- Durée max : 30 minutes
- Lampe obligatoire
- 2 plongeurs par palanquée
- Dragonne obligatoire
- Matériel de découpe de la glace présent
- 1 trou par palanquée
- Fil d'Ariane
- Dispositif permettant la sortie facile

Essity Internal

Plongée en Mer du Nord

- Min 2*
- CP : au moins 30 plongées en mer à marée, à visibilité réduite
- Organisateur : bonne expérience de plongées en mers à marées et à visibilité réduite et au moins 60 plongées en mer dont 10 plongées sur épaves en Mer du Nord à son actif
- Cours obligatoire aux plongeurs sans expérience
- Mer maximum code 4 (1,25 à 2,5 m de creux)
- Palanquées maximum 3 plongeurs
- Lampe obligatoire
- Décompression autorisée suivant consignes du capitaine

Essity Internal

Merci pour votre attention

